



## Donation a notre enfant

Par **Nounours 28**, le **08/10/2023 à 19:25**

Bonjour nous avons fait la donation de notre résidence principale à notre fils unique. En contrepartie il nous achète une maison qui sera notre résidence principale. Quelle procédure à suivre svp ? Merci beaucoup. Julien

Par **yapasdequoi**, le **08/10/2023 à 19:42**

Bonjour,

Consultez votre notaire !

Les actes sont dans l'ordre :

- donation à votre fils de votre bien
- achat d'une maison par votre fils
- donation de votre fils à vous de cette maison.

On ne comprend pas bien la motivation... mais c'est votre décision.

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2023 à 21:46**

Bonjour et bienvenue

Il achète une maison pour vous loger ou achetez VOUS avec un financement par votre fils ?

Car il pourrait acheter en son nom et vous donner l'usufruit du bien.

Je ne saisi pas vraiment vos choix en terme d'organisation patrimoniale.  
Est-il enfant unique ,?